

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Dispositions diverses en matières civiles et judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matières civiles et judiciaires.

L'avant-projet de loi vise à prendre un certain nombre de mesures diverses en droit civil et judiciaire, concernant notamment :

- un changement de nom des enfants en cas d'établissement successif de leurs liens de filiation ou en raison de la modification du nom de leurs parents
- le consentement de remplacement pour une conversion d'une adoption internationale qui ne rompt pas le lien de filiation, en une adoption plénière
- une extension de l'effet positif de la chose jugée
- la création de chambres de règlement à l'amiable au sein des tribunaux traitant des matières civiles et commerciales
- l'optimisation du fonctionnement du contrôle interne de qualité effectué sur les prestations des avocats et la modification de la règle de calcul des coûts liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique sur la base des besoins réels
- une adaptation plus souple des montants insaisissables
- l'optimisation de la procédure de règlement collectif des dettes

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be